

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le fournisseur fournira à RNCAN pendant une période de deux (2) ans, des services d'entretien et de soutien ainsi que les pièces et la main-d'œuvre sur le micro-focus x-ray diffraction, appareil de marque Rigaku qui comprend les éléments suivants: D / Max Rapid II, MicroMax-007 HF, Haskris Refroidisseur, VARIMAX HR optique.

Les services visés par le présent contrat comprennent :

- main-d'œuvre et la réparation sur le site dans le cadre de deux (2) visites d'entretien préventif par année;
- visite pour des réparations d'urgence, au besoin;
- un délai d'intervention de 72 heures ou « dans la mesure du possible » pour les services d'entretien et de réparation sur le site;
- Les services de réparation doivent être disponibles du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Le samedi, le dimanche et les jours fériés reconnus sont exclus de cette exigence;
- Une (1) reconstruction d'anode (y compris la trousse de reconstruction, une coupelle d'anode en cuivre, l'équilibrage, la main-d'œuvre et l'expédition) sera effectuée au cours de la durée du contrat.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

- a) Le fournisseur doit avoir au moins 4 ans d'expériences dans la maintenance et le soutien de l'instrument et de ses parties;
- b) Le fournisseur doit avoir démontré la preuve qu'il a accès à des détails, des dessins et des schémas de conception de l'instrument dont certains

- peuvent être protégés par des droits de propriétés et brevetés;
- c) Le fournisseur doit démontrer leur capacité de fournir des services annuels de maintenance et de soutien de l' instrument, y compris mais sans s'y limiter : (1) le nettoyage, l'équilibrage et la reconstruction de l'anode tournante à l'usine du fabricant , (2) la fourniture des pièces de rechange de l'instrument en cas de besoin et (3) exécuter des alignements et le nettoyage de l'optique multicouches des rayons X confocal et la grande ouverture de la plaque d'image incurvée ;
 - d) Le fournisseur doit avoir formé des ingénieurs ayant la capacité de fournir des services de diagnostic et de réparation à court préavis.

4. Accords commerciaux

N/A

5. Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur mentionné à l'article 10 ci-après, à notre connaissance, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

L'entrepreneur est le fabricant de l'équipement spécialisé et le seul en mesure de fournir les services annuels de maintenance et de soutien, ainsi que la main-d'œuvre et des pièces pour le remplacement et la reconstruction de l'anode tournante selon les critères énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception au règlement gouvernemental sur les marchés et les accords commerciaux applicables

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) - «une seule personne est capable d'exécuter le travail».

Rigaku Americas Corporation, le *fournisseur proposé*, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

7. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

N/A

8. Période du contrat

La durée contractuelle devrait commencer le 1^{er} mars 2016 et se terminer le 28 février 2018.

9. Coût estimé

La valeur estimée du contrat est de 72,967.00\$ CAD (82,452.71\$ taxes incluses).

10. Nom et adresse du fournisseur proposé

Rigaku Americas Corporation
9009 New Trails Drive
The Woodlands, Texas
USA 77381

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées »

12. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est 1 mars 2016 à 14h00 heure normale de l'Est.

13. Autorité contractuelle

Thérèse Richer
50 Place de la Cité, Suite 212
Sherbrooke, QC
J1H 4G9
819 564-5600 ext. 323
therese.richer@canada.ca